

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 06 octobre 2023

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-huit septembre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 22 septembre 2023, se sont réunis à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Thierry ROUX, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



**DEL\_2023\_135**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MADAME MARIE CHRISTINE MARTINEZ DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN**

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a actualisé et reconduit le programme d'aides de la commune dans le cadre des opérations de ravalement de façade, ainsi que le périmètre de ce programme d'aides notamment autour de l'axe de l'Avenue Saint Marc.

La déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 8412922 A0065 délivrée favorablement le 11 avril 2022 portant sur le ravalement de façade de l'immeuble situé 128 Avenue d'Avignon/rue Saint Hubert, cadastré section DP n°45, Madame MARTINEZ Marie Christine a présenté le 27 septembre 2022 un dossier en vue de l'attribution d'une aide de la Commune, complété le 5 juin 2023, ayant permis le calcul de la subvention sur la base du montant plafonné soit 3 300 euro.

Un avis favorable a été émis par l'Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C. A. U. E.).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer à Madame MARTINEZ Marie Christine une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 128 Avenue d'Avignon/rue Saint Hubert, cadastré DP 45
- De prélever la somme sur le budget de la Commune.

**Vu** la délibération DEL\_2021\_26 du 18 février 2021 par laquelle le Conseil Municipal de la Ville de Sorgues a décidé d'actualiser et de reconduire le programme d'aides dans le cadre de l'opération ravalement des façades et adopté le règlement de soutien financier,

**Vu** la délibération en date du 18 Novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé le périmètre du programme d'aides de la commune dans le cadre des opérations de ravalement de façade,

**Vu** la délibération en date du 4 mai 2022 par laquelle le Conseil Municipal a actualisé le périmètre du programme d'aides de la commune autour de l'axe de l'Avenue Saint Marc,

**Vu** la déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 8412922A0065 délivrée favorablement le 11 Avril 2022 portant sur le ravalement de façade de l'immeuble situé 128 Avenue d'Avignon et Rue Saint Hubert, cadastré section DP n°45, Madame MARTINEZ Marie Christine a présenté le 27 septembre 2022 (complété le 5 juin 2023) un dossier en vue de l'attribution d'une aide de la Commune, ayant permis le calcul de la subvention sur la base du montant plafonné du coût des travaux pris en considération soit 3 300 euros,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 12 Septembre 2023,

**Considérant** l'avis favorable de l'Architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C. A. U. E.),

**Considérant** la facture présentée acquittée,

**Sur** le rapport présenté par Sylviane FERRARO;

**APRES** en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ATTRIBUE** à Madame MARTINEZ Marie Christine une subvention d'un montant de 3 300 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 128 Avenue d'Avignon/Rue Saint Hubert, cadastré section DP n°45.

**DIT** que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune

**Adopté à l'unanimité**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*